

## Communiqué

### **Hausse du nombre des Directrices de publication des journaux électroniques**

En application des dispositions de la Loi relative à la presse et à l'édition, notamment le Chapitre III stipulant l'obligation de la déclaration et indications obligatoires y afférentes relatives aux journaux électroniques et, dans le souci de ses services consistant en le suivi de la conformité ou non des publications électroniques, le Ministère de la Culture et de la Communication – Département Communication – déclare que, parmi 314 journaux électroniques en situation conforme, le nombre des Directrices de publication a atteint 42, soit 13% de l'ensemble des Directeurs de publication desdits établissements de presse et ce, au terme du mois de février 2019, contre 32 en 2016 et 14 en 2015.

S'il se félicite du rôle d'acteur majeur que joue la femme dans le paysage médiatique marocain, le Ministère tient à souligner que cette évolution marquée par l'accès des femmes aux postes de responsabilité répond aux critères de la compétence, de l'expérience professionnelle féconde.